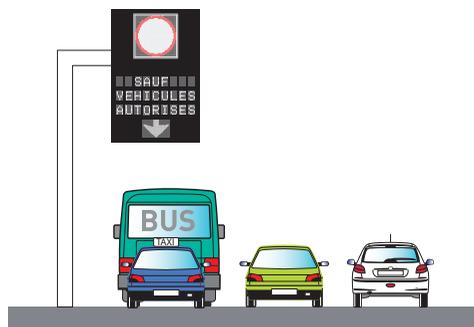
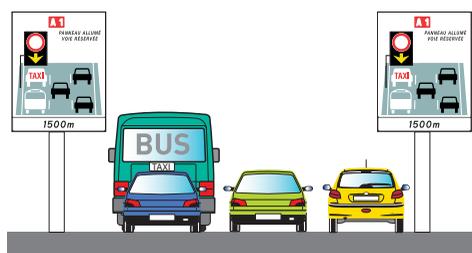


UNE SIGNALISATION LUMINEUSE POUR ACTIVER LA VOIE DÉDIÉE



La voie dédiée est réservée à la circulation des bus et des taxis quand les panneaux de signalisation sont allumés.



Des panneaux d'information alertent les usagers quand ils arrivent dans la zone où est implantée la voie dédiée.

EN CAS D'INFRACTION

En cas d'infraction à la signalisation lumineuse sur l'autoroute A1 ou sur le boulevard périphérique, l'amende est de 135 €.

Des dispositifs pour le contrôle automatique du respect de la signalisation sont prévus.

Ils sont dans un premier temps utilisés pour l'observation des comportements.



CONCRÈTEMENT...

La voie dédiée aux bus et aux taxis est implantée :

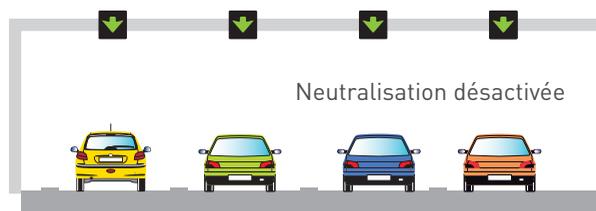
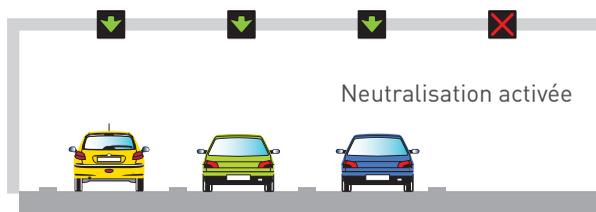
- SUR 5 KM ENTRE LA COURNEUVE ET LE STADE DE FRANCE (SAINT-DENIS),
- EN VOIE DE GAUCHE,
- DANS LE SENS ROISSY > PARIS.

Elle fonctionne :

- À PARTIR DU 29 AVRIL 2015,
- LES JOURS OUVRÉS,
- ENTRE 06 H 30 ET 10 H 00,
- GRÂCE À UNE SIGNALISATION LUMINEUSE.

Simultanément, la voie de droite du boulevard périphérique extérieur est neutralisée au niveau de la Porte de la Chapelle, entre la bretelle de sortie vers l'autoroute A1 et la bretelle d'entrée en provenance de l'autoroute A1, pour faciliter l'insertion depuis l'autoroute A1.

UNE SIGNALISATION LUMINEUSE POUR NEUTRALISER LA CIRCULATION SUR LA VOIE DE DROITE DU BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE EXTÉRIEUR



Communiquez - Avril 2015 - ne pas jeter sur la voie publique

VOIE DÉDIÉE A1

SENS ROISSY > PARIS

Une voie dédiée aux bus et aux taxis sur l'autoroute A1

à partir du 29 avril 2015

Ile de France

stif

MAIRIE DE PARIS

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ÎLE-DE-FRANCE
DIRIF

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

SECRETARIAT D'ÉTAT AUX TRANSPORTS, À LA MER ET À LA PÊCHE

DES TEMPS DE DÉPLACEMENT MOINS LONGS ET PLUS RÉGULIERS POUR LES BUS ET LES TAXIS

À partir du 29 avril 2015, les bus et les taxis pourront emprunter une voie dédiée dans le sens Roissy > Paris de l'autoroute A1, pendant les heures de pointe du matin.

Tous les matins en semaine, plus de 15 bus de lignes régulières empruntent chaque heure l'autoroute A1 pour rejoindre la Porte de la Chapelle. 300 taxis circulent également chaque heure dans le même sens.

Cette voie dédiée est implantée sur 5 km en voie de gauche, de La Courneuve au Stade de France.

Elle a fonctionné à titre expérimental d'avril 2009 à février 2010.

Une diminution des temps de parcours de tous les usagers de l'autoroute A1 a été constatée, dès lors que l'insertion des véhicules sur le boulevard périphérique extérieur depuis l'autoroute A1 est facilitée.

Les équipements prévus aujourd'hui tiennent compte des enseignements de cette expérimentation.

Ainsi, les passagers des bus et des taxis auront un temps de transport moins long et plus régulier d'un jour à l'autre.

La durée de déplacement des autres usagers ne changera sensiblement pas.

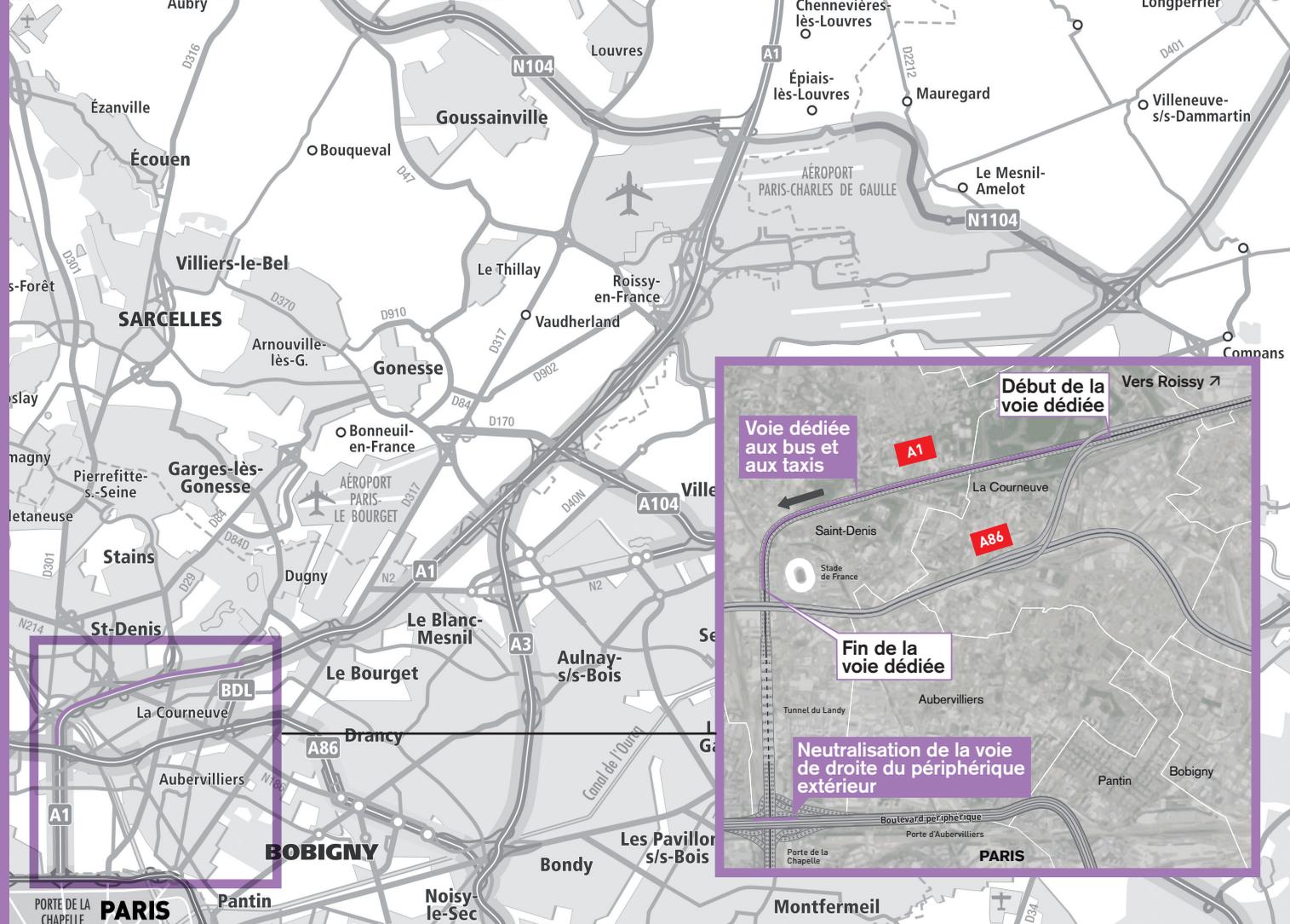


Contact :

a1.voiedediee.diriff@developpement-durable.gouv.fr

Plus d'informations sur :

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



QUI PEUT CIRCULER SUR LA VOIE DÉDIÉE ?



BUS

- RATP **252** : Gare de Garges-Sarcelles > Porte de la Chapelle
- RATP **350** : Roissy-pôle > Gare de l'Est
- RATP 352 **RoissyBus** : Roissy-pôle > Opéra
- Service de transport des personnes à mobilité réduite **réseau pam**
- Lignes de car assurant la desserte régulière des aéroports



TAXI

équipés d'un signal lumineux « TAXI »

Rendez-vous sur www.vianavigo.fr pour plus d'informations sur ces lignes de bus et ces services de transport.